

Zoom sur le dispositif FEADER



À Saint-Jean-de-Monts, la crêperie « L'Estacade » a bénéficié du FEADER pour réaliser son nouvel aménagement.

Cet hiver, M. DELAUDAUD gérant de la crêperie "L'Estacade" à Saint Jean de Monts a refait à neuf son restaurant. « Nous voulions améliorer le confort des clients et des salariés et se mettre aux normes pour accueillir des personnes à mobilité réduite ». Le restaurant comporte ainsi une

salle unique, une nouvelle cuisine avec du matériel plus adapté pour le personnel et un point plonge distinct ainsi que des WC adaptés aux normes PMR. La décoration a été réalisée par un architecte d'intérieur. La terrasse ouverte laisse place à une pergola avec un toit amovible. « En supprimant la véranda, nous avons réduit notre consommation énergétique et amélioré le système de chauffage ». Ces travaux importants améliorent considérablement les conditions d'accueil et de travail, mais au détriment de 30 places assises. Les gérants en ont profité pour renouveler leur carte et leur organisation pour s'adapter à tous.

Une subvention de 30 % des dépenses éligibles

Pour financer ces aménagements, le restaurant a bénéficié du Programme FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), une aide financière favorisant l'aménagement et/ou la modernisation des locaux. « Je me suis rapproché d'Aurélie Barré, conseillère entreprises de la Communauté de Communes pour monter le dossier » explique M. Delavaud. Ce dispositif concerne les entreprises d'artisanat, de commerce de détail ou de service aux personnes, de moins de 10 salariés et au chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros. Ces entreprises doivent avoir au minimum 1 an d'activité et une surface de vente inférieure à 400 m².

La crêperie « L'Estacade » a ainsi bénéficié d'une subvention d'un montant de 30 % des dépenses éligibles (24 % sont prises en charge par l'Europe et 6 % par la Communauté de Communes). La demande d'aide doit être réalisée avant le début des travaux.

En images

